

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 21 février 2008  
Sous la Présidence de M. Roger **WALSTER**, Maire, qui ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

**Présents** : 22

Mme <b>KOENIG</b> Dominique	M. <b>SANNA</b> Giovanni
M. <b>REMIGY</b> Gabriel	M. <b>DEWAS</b> Gérard
Mme <b>VALENTIN</b> Madeleine	Mme <b>DAMAND</b> Eliane
M. <b>HOELLINGER</b> Laurent	Mme <b>RINKENBACH</b> Madeleine
M. <b>WALLE</b> Léon	M. <b>GILLENBERG</b> Patrick
Mme <b>SCHAFFRATH</b> Arlette	M. <b>MITTELBERGER</b> Gérard
Mme <b>FREYTAG</b> Gertrude	M. <b>CASPAR</b> Gilbert
Mme <b>WEYLAND</b> Michèle	Mme <b>JUNGE</b> Marguerite
M. <b>HAYO</b> Bernard	M. <b>KOCHEMS</b> Denis
M. <b>LAVALL</b> Christian	Mme <b>HILPERT</b> Elisabeth
Mme <b>WEYRATH</b> Janine	

**Absents excusés** : 5

Mme **KIEFFER** Sophie, M. **JERNASZ** Henri, adjoints au Maire, Mme **BECKER** Anne, Mme **PARIS** Marie-Claire et M. **ANSELMIER** Bernard, conseillers municipaux.

**Absents non excusés** : 2

M. **DERR** André, adjoint au Maire, Mme **DEICHFISCHER** Sandrine, conseillère municipale.

**Procurations** : 4

Conformément aux dispositions de l'article L 2120-20 du CGCT, Mme **KIEFFER** Sophie, M. **JERNASZ** Henri, Mme **BECKER** Anne, Mme **PARIS** Marie-Claire et M. **ANSELMIER** Bernard, donnent respectivement procuration à Mme **KOENIG** Dominique, M. **SANNA** Giovanni, Mme **FREYTAG** Gertrude et à M. **CASPAR** Gilbert pour voter en leur lieu et place au cours de cette séance.

**M. CASPAR** Gilbert étant bénéficiaire de deux procurations, seule une est valable.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

-----  
La conseillère Mme **HILPERT** Elisabeth demande à Monsieur le Maire de pouvoir faire une déclaration.  
Monsieur le Maire donne son accord.

Déclaration de Mme **HILPERT** Elisabeth scannée dans son intégralité :

**DECLARATION**  
**Conseil Municipal du 21 Février 2008**

Lors des élections anticipées, j'ai conduit une liste, convaincue que la commune avait besoin d'un changement tangible : changement d'équipe, changement d'idées, changement d'identité pour que Petite-Rosselle permute et ait ainsi une image forte et représentative au sein de notre bassin de vie de Moselle Est.

La politique menée **d'une manière autocratique**, au sein de notre collectivité, déclinée sous forme de dénigrement, d'opacité, étant le centre d'intrigues continuelles, ne peut plus être poursuivie sous cette forme sinon Petite-Rosselle perpétuera son image de commune recluse.

La politique municipale se doit d'être **au service du citoyen**. Elle ne doit pas faire l'objet de divisions perpétuelles et de querelles intestines, mais bien au contraire, être la mise en œuvre d'idées innovantes pour faire face aux défis de la conjoncture actuelle, afin qu'elle ancre son image de commune dynamique tant au sein de l'intercommunalité que de la Moselle Est.

De nombreux candidats se sont déclarés pour briguer le poste de premier magistrat de la commune. Pour ma part, parce que je privilégie ma vie personnelle et professionnelle, je ne conduirai pas de liste, ce qui, par ailleurs, ne rajoute pas à la municipalité des listes déjà en présence.

Cependant, **je resterai une citoyenne attentive** au déroulement de la démocratie locale, toujours prête à prendre position pour l'intérêt collectif, et serai présente lors d'échéances à venir.

Pour conclure, je soutiendrai la liste dont le programme correspond aux valeurs auxquelles je crois, mettant en avant un programme qui se décline par :

- la modernité des propositions et actions proposées,
- la mise en œuvre de la cohésion sociale dans tous les domaines de la vie publique,
- la volonté politique privilégiant cohérence et transparence envers les habitants de Petite-Rosselle,

Et qui se distinguera par le choix de ses idées à mettre en œuvre pour une solidarité, sans distinction, de l'ensemble des citoyens de Petite-Rosselle.

Je terminerai avec ces aphorismes de **Charles METZINGER, Sénateur :**

*« La démocratie n'est possible que si l'intérêt général l'emporte largement sur l'intérêt particulier. La Démocratie est forte quant l'égoïsme est faible. Notre République est sublime quand la Solidarité l'emporte sur l'exigence individualiste ».*

Elisabeth HILPERT

A l'issue de sa déclaration, la conseillère Mme **HILPERT** Elisabeth quitte la séance.

-----

Un complément au compte rendu de la commission urbanisme du 13 février 2008 est distribué à l'ensemble des conseillers présents.

### **COMMUNICATIONS**

- l'invitation du tennis club de Petite-Rosselle, à assister aux finales Dames et Messieurs du 26<sup>ème</sup> Grand Tournoi d'Hiver du « Challenge Philippe Eisenbarth » ainsi qu'à la remise des prix, le dimanche 2 mars à partir de 14 heures.
  - Les remerciements du Secours Populaire Français pour la contribution au développement des actions de solidarité (remise d'un diplôme d'amitié).
- 

### **OBSERVATIONS** quant à la rédaction du dernier procès-verbal.

Le conseiller M. **CASPAR** Gilbert revient sur son intervention quant aux terrains de l'AC1. Il avait demandé s'il existait un compromis en mairie et avait reçu une réponse négative. Il précise que l'existence de ce compromis signé par M. Fischer lui a été confirmée par Monsieur le Directeur Général des Services suite à une demande officielle.

Monsieur le Maire fait part au conseiller qu'il a toujours été dit qu'il existait un compromis.

Le conseiller M. **MITTELBERGER** Gérard, fait part à Monsieur le Maire qu'il devra quitter la séance pour 19 heures étant convoqué à siéger au sein du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel.

A cet effet il donnera une procuration à Mme **JUNGE** Marguerite pour voter en ses lieu et place dès son départ.

**L'ordre du jour est ensuite développé comme suit :**

**FINANCES**

- 1°) – Débat d'orientation budgétaire 2008 de la commune
- 2°) – Débat d'orientation budgétaire 2008 de l'assainissement
- 3°) – Débat d'orientation budgétaire 2008 de la Régie Municipale de Service Funéraire
- 4°) – Mensualisation des subventions 2008 de l'ASBH
- 5°) – Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
- 6°) – Admission en non-valeur
- 7°) – Acquisition d'un rideau de fond de scène à l'espace la Concorde
- 8°) – Acceptation de sommes
- 9°) – Remboursement d'une franchise
- 10°) – Modification du tableau des emplois communaux
- 11°) – Avance sur la subvention annuelle allouée au CCAS

**REGIE FUNERAIRE**

- 12°) – Modification du règlement intérieur de la Chambre Funéraire
- 

**AFFAIRES SCOLAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE**

- 13°) – Demande de prise en charge de frais dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé
  - 14°) – Subvention à l'ASBH pour la création d'un livre
- 

**PATRIMOINE COMMUNAL**

- 15°) – ELYO - Avenant n° 4, chauffage bâtiment 109 rue Gal de Gaulle
  - 16°) - Pont de Rosselmont – assistance MO
  - 17°) – Réfection de toitures
    - a) – Eglise Saint-Théodore
    - b) – Bâtiment du stade Wendel
- 

**URBANISME**

- 18°) - Adhésion de la commune de Saint-Avold au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle
- 19°) – Mise en place d'un regard de mesure

**ASSAINISSEMENT**

- 20°) – Réhabilitation du réseau du secteur « Mairie, rue Mal Foch, Marxbach » – avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 

**CULTURE ET FETES**

- 21°) - Fêtes du premier semestre 2008
- 22°) - Bibliothèque Municipale – Animations
  - a) – Printemps de Poètes
  - b) – Les Insolivres
  - c) – Lire en Fête
- 23°) - Demandes de subventions OMSC
- 24°) - Cadeau de fin de cycle scolaire

Monsieur le Maire annonce au conseil le retrait du point 7 - Acquisition d'un rideau de fond de scène à l'espace la Concorde, faute de données techniques à la classification du rideau.

-----

## FINANCES

### POINT 1– Débat d'orientation budgétaire 2008 de la commune

En vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992, la procédure d'élaboration du Budget Primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants commence obligatoirement par un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote de ce budget.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer de cette obligation légale.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2008.
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière.

## BUDGET DE LA COMMUNE

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2008

#### 1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### A) RESULTATS 2007 et ORIENTATION 2008 :

Le tableau ci-dessous fait apparaître, dans la colonne de droite « Balance entrée 2008 » les résultats cumulés à inscrire au Budget Primitif 2008 dans chaque section :

**Fonctionnement : 156.192,50 €**

**Investissement : - 90.331,71 €**

<b>RESULTATS DE CLOTURE BUDGET COMMUNAL EXERCICE</b>						
<b>2007</b>						
<b>SECTIONS</b>	<b>Résultats de clôture exercice précédent</b>		<b>affectation investisst</b>	<b>Résultats nets</b>	<b>Résultats</b>	<b>Balance entrée</b>
	<b>DEFICITS</b>	<b>EXCEDENTS</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		203 557,02	200 000,00	3 557,02	152 635,48	156 192,50
<b>INVESTISSEMENT</b>		10 506,64		10 506,64	-100 838,35	-90 331,71
<b>TOTAUX</b>		214 063,66	200 000,00	14 063,66	51 797,13	<b>65 860,79</b>
<b>RESULTATS BUDGETAIRES : exercice</b>					<b>2 007</b>	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :</b>						
DEPENSES FONCTIONNEMENT						4 475 529,56
RECETTES FONCTIONNEMENT						4 628 165,04
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>152 635,48</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						1 348 752,45
RECETTES D'INVESTISSEMENT						1 247 914,10
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>						<b>-100 838,35</b>

Monsieur Rémigy précise que la recette attendue en Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera moindre que prévue : augmentation de 0,6%. Les données qui suivent prennent en compte une diminution de la DGF de 32.500 € par rapport aux prévisions.

Il ajoute qu'il faut également inscrire un rappel de 17 500 € relatif au solde de la subvention ASBH 2007.

Il est porté par ailleurs à la connaissance du Conseil Municipal qu'une diminution sensible des bases de taxes foncières conduira à une perte de ressources fiscales d'environ 100.000 €. Cette diminution des bases fait suite à la mise à jour des bases de Charbonnages de France par les services fiscaux, et n'est pas comptabilisée dans les données financières qui suivent.

La synthèse ci-dessous permet de comparer les tendances de la section de fonctionnement par une double approche.

Une approche purement comptable faisant apparaître le résultat brut ainsi qu'une approche de gestion permettant d'évaluer la capacité réelle d'autofinancement de la Collectivité.

<b>ANALYSE COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ORIENTATION 2008</b>				
<b>ELEMENTS FINANCIERS</b>	<b>CA 2006</b>	<b>CA 2007</b>	<b>EVALUATION DOB 2008</b>	<b>% 2007/2008</b>
Recettes totales de Fonctionnement	4 754 265	4 628 165	4 569 250	-1,27%
Dépenses totales de fonctionnement	4 550 708	4 475 529	4 318 650	-3,51%
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>203 557</b>	<b>152 636</b>	<b>250 600</b>	<b>64,18%</b>
<i>Données à déduire pour analyse:</i>				
Opérations neutres de transfert en recettes	5 353	5 253	6 000	
Opérations neutres de transfert en dépenses	203 666	113 865	125 000	
Recettes exceptionnelles	131 561	30 609	0	
Charges exceptionnelles	4 163	3 870	5 000	
<i>Données corrigées :</i>				
Recettes de fonctionnement	4 617 351	4 592 303	4 563 250	-0,63%
Dépenses de Fonctionnement	4 342 879	4 357 794	4 188 650	-3,88%
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>274 472</b>	<b>234 509</b>	<b>374 600</b>	<b>59,74%</b>

\* Il s'agit de transferts entre sections (mouvements d'ordre) ou d'opérations exceptionnelles telles qu'une cession de patrimoine ou autres opérations exceptionnelles.

Il est à noter qu'en 2007 s'est concrétisée la volonté de cesser de différer sur l'exercice suivant les dépenses de fonctionnement de l'année en cours. Cet objectif a été atteint sur la gestion 2007, d'où une diminution logique du résultat de cet exercice, lequel demeure cependant positif. De plus, une somme de 7000 € de commandes effectuées et livrées en 2007, et pour lesquelles les factures ne nous sont pas parvenues, a été comptablement rattachée à ce même exercice.

L'exercice 2007 cumule donc une double charge :

- Factures de 2006 réglées en début d'année 2007 : 240.610 €
- Règlement de toutes les factures jusqu'au 31/12/2007, quasiment sans aucun différé sur l'exercice 2008, à l'exception du solde de la subvention ASBH (51.000 €) dont le versement va intervenir courant février.

**B) LES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2008 :**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>COMPARATIF CA 2007 / BP 2008 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX CHAPITRES</b>					
<b>CHAPITRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>CA 2007</b>	<b>DOB 2008</b>	<b>Différence</b>	<b>%</b>
70	Produits des services / domaine	220 318,08	208 250,00	-12 068,08	-5,48%
73	Impôts et taxes	1 809 974,28	1 791 000,00	-18 974,28	-1,05%
74	Dotations subventions et participations	2 497 327,82	2 508 500,00	11 172,18	0,45%
75	Produits de gestion courante	45 304,70	40 500,00	-4 804,70	-10,61%
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 572 924,88</b>	<b>4 548 250,00</b>	<b>-24 674,88</b>	<b>-0,54%</b>

NB : Pour une meilleure comparabilité avec le CA 2007, ne sont pas intégrées dans ce tableau le résultat antérieur (156.000 €), les atténuations de charges (15.000 €) ainsi que les opérations d'ordre entre sections (6.000 €). Les recettes totales de fonctionnement 2008 s'élèvent donc à 4.725.250 €.

Sont développées ci-dessous les ressources essentielles de fonctionnement pour un montant total de 4.235.000 €, soit près de 93% des recettes totales de la section de fonctionnement (hors résultat antérieur).

Informations contenues dans la loi de finances 2007 :

- Impôts et taxes : Coefficient d'actualisation des bases fiscales fixé à 1,016, soit une hausse correspondant à l'hypothèse d'inflation retenue par la loi de finances. Cette actualisation conduit à une recette fiscale supplémentaire d'environ 17.000 €, soit une recette estimée à 1.510.000 € en 2008.
- Il faut ajouter les diverses compensations versées par l'Etat pour un montant global estimé à 180.000 € ainsi que les fonds nationaux et départementaux de la Taxe Professionnelle estimés à 474.000 € en 2008.
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : L'évolution 2007/2008 constatée sera de 0,63% (+ 9.706 €) soit une recette de 1.548.000 € en 2008.
- Dotation de solidarité urbaine : garantie d'évolution indexée sur le taux prévisionnel des prix à la consommation : +1,6%, soit une recette estimée à 220.000 € en 2008. Il faut ajouter la dotation de solidarité rurale estimée à 68.000 € en 2008.

Autres recettes : - Redevance des mines : Le tableau ci-dessous trace l'évolution de cette ressource, dont la compensation reste une incertitude financière. Le fonds commun est quant à lui notifié pour 2008 et s'élève à 61.353 €. Il est donc prudent d'estimer la recette globale attendue en 2008 à 100.000 €

<b>REDEVANCE DES MINES :</b>				
<b>ANNEES</b>	<b>Fonds commun</b>	<b>dont dotation de compensation</b>	<b>TOTAL</b>	<b>différence année n-1</b>
2000	204 819 €		204 819 €	
2001	196 764 €		196 764 €	-8 055 €
2002	145 003 €		145 003 €	-51 761 €
2003	119 752 €	37 396 €	157 148 €	12 145 €
2004	112 542 €	47 038 €	159 580 €	2 432 €
2005	101 051 €	30 112 €	131 163 €	-28 417 €
2006	76 618 €	132 906 €	209 524 €	78 361 €
2007	62 732 €	89 312 €	152 044 €	-57 480 €
2008	61 353 €	38 647 €	100 000 €	-52 044 €

(1) estimation globale de 100.000 € en 2008, la dotation de compensation n'étant pas notifiée à ce jour.

- Dotation de solidarité communautaire : dotation versée par la Communauté d'Agglomération de Forbach, estimée à 65.000 € en 2008.

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : A partir de la recette réalisée en 2007 (71.200 €), l'estimation 2008 se limitera à 70.000€ au budget primitif, pour être éventuellement corrigée par décision modificative ensuite.

### **C) LES CHARGES DE L'EXERCICE 2008 :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>COMPARATIF CA 2007 / BP 2008 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX CHAPITRES</b>					
<b>CHAPITRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>CA 2007</b>	<b>DOB 2008</b>	<b>Différence</b>	<b>%</b>
011	Charges générales	1 194 141,31	1 077 000,00	-117 141,31	-9,81%
012	Frais de personnel	2 464 553,52	2 400 000,00	-64 553,52	-2,62%
65	Autres charges gestion courante	500 685,14	522 150,00	21 464,86	4,29%
66	Charges financières	198 414,96	189 500,00	-8 914,96	-4,49%
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 357 794,93</b>	<b>4 188 650,00</b>	<b>-169 144,93</b>	<b>-3,88%</b>

*NB : Pour une meilleure comparabilité avec le CA 2007, ne sont pas intégrées dans ce tableau les dotations aux amortissements (125.000 €, les charges exceptionnelles (5.000 €) ainsi que le crédit pour dépenses imprévues (20.000 €). Les dépenses totales de fonctionnement 2008 s'élèvent donc à 4.338.650 €.*

Charges générales : une diminution de près de 10% des charges générales due essentiellement à une prévision de crédit se limitant à l'exercice sans report antérieur. A noter que 45 % de ces charges sont constituées du chauffage, de l'éclairage et des transports scolaires (480.000 €)

Frais de personnel : prévision en baisse de 2,62% par rapport au réalisé 2007. Cet objectif se traduit par la projection des frais de personnel du mois de janvier 2008. Ce poste représente encore 56 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 49 % pour les moyennes nationales, d'où l'effort important et constant de gestion pour maîtriser cette charge financière.

Autres charges de gestion courante : Chapitre constitué à 77 % des crédits affectés aux subventions au CCAS et aux associations (78.000 € + 325.000 €).

On note une augmentation de 4,29 % due au rappel 2007 de 51.000 € pour l'ASBH.

Charges financières : Il s'agit des intérêts de la dette : 184.000 € en 2008 contre 197.000 € en 2007.

Evolution : 2009 : 167.000 €  
2010 : 151.000 €

### **2) SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'orientation budgétaire estimée pour la section de fonctionnement permet d'aboutir aux résultats suivants :

Recettes de fonctionnement :	4.569.250 €
+ résultat antérieur 2007	156.000 €
Recettes Totales :	4.725.250 € (A)

Dépenses de fonctionnement : 4.338.650 € (B)

Résultat (A – B) : 386.600 €

Ce résultat vient concourir au financement globalisé de la section d'investissement, dont les principaux axes sont développés ci-dessous.

### **A) LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2007 :**

Les restes à réaliser sont constitués des crédits votés et engagés dans le courant de l'exercice 2007 et qui seront reportés sur le budget primitif 2008 afin de pouvoir procéder aux règlements des fournisseurs et encaissement des subventions.

Dépenses : 198.000 €

Recettes : 60.254 €

Il en ressort un besoin en financement de 137.746 €

Par ailleurs, comme indiqué sur le tableau des résultats de clôture 2007, il convient d'inscrire en dépenses de besoin en financement de la section d'investissement, soit une somme de 90.331 €.

#### **B) LA CHARGE DE LA DETTE :**

Remboursement du capital des emprunts : 386.000 €

#### **C) LES RECETTES PROPRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2008 :**

Fonds de compensation de la TVA : 122.000 € (TVA sur investissement exercice 2006)

NB : Le versement a été sollicité courant janvier 2008 et devrait nous parvenir sous peu.

Amortissement des immobilisations : 125.000 € : C'est la contrepartie de la dépense de fonctionnement « dotations aux amortissements » du même montant et servant à financer les investissements dits de « remplacement »

#### **D) LES OPERATIONS PARTICULIERES D'URBANISME :**

- Délibération du 18/12/2007 : Cession à R2L de parcelles rue Lt Nau :  
Achats de terrains : 217.000 €  
Vente partielle : 297.780 €  
Cette opération crée une source de financement de 80.780 € en 2008.
- Délibération du 18/12/2007 : Cession parcelles lotissement Bel Air :  
Vente des terrains : 86.940 €
- Solde EPFL réaménagement Puits St Charles : 31.744 € : Il s'agit du solde de la convention de mandat du 1/12/1997 (et avenants des 14/5/2002 et 17/10/2006)

#### **E) LE VOLUME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS COURANTS :**

- Une enveloppe globalisée de 150.000 € est à prévoir à ce titre. A noter qu'il sera nécessaire d'inscrire un crédit de 20.000 € pour dépenses imprévues.

#### **F) LES AUTRES INVESTISSEMENTS A PREVOIR**

- Place du marché
- Toiture stade CWS
- Réfection du Presbytère
- Equipements sportifs : football

Par ailleurs, une étude va être lancée concernant la réparation du Pont de Rosselmont. Un financement probablement très important, dont le montant n'est pas encore estimé, s'imposera ensuite à la Commune.

**Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2008 de la commune.**

Le conseiller M. MITTELBERGER Gérard souhaite poser deux questions.

1°) – Qu'en est-il des factures du 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 de l'ESAT (restauration scolaire) et de Forbus et parvenues en 2008.

Monsieur **REMIGY** Gabriel, fait remarquer qu'il s'agit d'un décalage logique qui se renouvelle d'exercice en exercice. Il ajoute que la prise en charge des paiements de l'ESAT et de FORBUS s'est accrue en 2007, confirmant ainsi le redressement engagé, ces fournisseurs, comme les autres, étant désormais réglés dans les délais.

2°) – Le conseiller souhaite savoir ce qu'il en est de la diminution du foncier bâti qui était prévisible, notamment pour les bâtiments démolis ayant appartenu aux Houillères du Bassin de Lorraine et s'il y a du foncier non bâti pour ceux-ci.

Monsieur **REMIGY** Gabriel fait savoir au conseil que la municipalité n'a pas été alertée sur ce point par les services fiscaux, et que ce sont les services municipaux qui ont recherché les informations. Il y a une perte de foncier bâti estimée à 100 000 €.

Le conseiller Monsieur **MITTELBERGER** Gérard demande si un classement en terrain à bâtir a été fait par les services fiscaux et précise que cette demande est à leur adresser avant fin avril.

La parole est donnée à Monsieur **VERMANDE** Denis, Directeur Général des Services.

M. **Vermandé** répond que les services fiscaux seront effectivement sollicités dans cette optique, et ajoute que la différence de produit foncier restera néanmoins marginale au regard de la diminution globale constatée qui avoisinera la somme de 100 000 €.

-----

## **POINT 2 – Débat d'orientation budgétaire 2008 de l'assainissement**

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal prend acte du document ci-après fixant les différentes orientations budgétaires 2008 de l'Assainissement.

### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2008**

##### **1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

###### **A) RESULTATS 2007:**

Le tableau ci-dessous fait apparaître, dans la colonne de droite « Balance entrée 2008 » les résultats cumulés à inscrire au Budget Primitif 2008 dans chaque section :

**Fonctionnement : 14.813,51€**

**Investissement : - 117.194,23 €**

<b>RESULTATS DE CLOTURE BUDGET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2007</b>
---

SECTIONS	Résultats de clôture exercice précédent		affectation investisss 2007	Résultats nets 2006	Résultats 2007	Balance entrée 2008
	DEFICITS	EXCEDENTS				
FONCTIONNEMENT		32 171,05	30 000,00	2 171,05	12 642,46	14 813,51
INVESTISSEMENT		17 083,85		17 083,85	-134 278,08	-117 194,23
<b>TOTAUX</b>		49 254,90	30 000,00	19 254,90	-121 635,62	<b>-102 380,72</b>
<b>RESULTATS BUDGETAIRES : exercice2 007</b>						
DEPENSES FONCTIONNEMENT						109 232,11
RECETTES FONCTIONNEMENT						121 874,57
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>12 642,46</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						554 605,05
RECETTES D'INVESTISSEMENT						420 326,97
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>						<b>-134 278,08</b>

#### **B) L'ORIENTATION DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation ne subit pas de modifications par rapport à 2007, et s'équilibre à 136.458 € en dépenses et en recettes. Le virement à la section d'investissement est estimé à 21.000 € compte tenu du résultat positif de 14.814 € vu ci-dessus.

#### **2) L'ORIENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Il faut tout d'abord inscrire en dépenses le besoin en financement de la section d'investissement résultant de l'exercice 2007 et qui s'élève à 117.194 €.

##### Les restes à réaliser 2007 :

Dépenses : 52.800 €  
Recettes : 69.000 €  
Excédent de financement : 16.200 €

##### Les investissements projetés :

Stations de relevage CDF Rue Gal de Gaulle et rue des Fleurs

dépenses : 187.200 €  
recettes : 164.606 €  
charge nette : 22.594 €

##### Divers investissements :

Dépenses :  
Solde marché de travaux et honoraires assainissement Mairie/rue de l'Eglise/rue Mal Foch & Marxbach : 40.500 €

Provision pour travaux 2008 : 78.000 €  
Remboursement capital emprunts : 10.600 €  
Amortissement des subventions : 18.700 €

Dépenses imprévues : 8.000 €

Recettes :

Solde subvention assainissement Mairie/rue de l'Eglise/rue Mal Foch & Marxbach : 21.000 €  
 Virement de la section d'exploitation : 21.000 €  
 Amortissements des immobilisations : 81.600 €

Une nouveauté en 2008 consiste à récupérer la TVA directement auprès de Véolia dans un délai de 6 mois environ au lieu des deux années nécessaires dans le cadre du FCTVA. Nous pourrions donc récupérer la TVA de 2006 (68.000 €) et de 2007 (86.000 €), soit un total de 154.000 € pour le seul exercice 2008.

**POINT 3– Débat d'orientation budgétaire 2008 de la Régie Municipale de Service Funéraire**

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal prend acte du document ci-annexé fixant les différentes orientations budgétaires 2008 de la Régie Municipale de Service Funéraire.

**BUDGET DE LA REGIE FUNERAIRE**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2008**

Préambule : Toutes les valeurs figurant sur ce document sont exprimées en H.T., ce budget étant assujéti à la T.V.A.

**1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**A) RESULTATS 2007 et ORIENTATION 2008 :**

Le tableau ci-dessous fait apparaître, dans la colonne de droite « Balance entrée 2008 » les résultats cumulés à inscrire au Budget Primitif 2008 dans chaque section :

**Fonctionnement : - 2.595 €**

**Investissement : 7.363 €**

<b>RESULTATS DE CLOTURE BUDGET REGIE FUNERAIRE</b>						
<b>2007</b>						
<b>SECTIONS</b>	<b>Résultats de clôture exercice précédent</b>		<b>affectation investisss 2007</b>	<b>Résultats nets 2006</b>	<b>Résultats 2007</b>	<b>Balance entrée 2008</b>
	<b>DEFICITS</b>	<b>EXCEDENTS</b>				
<b>FONCTIONNEMENT</b>		317,18		317,18	-2 912,00	-2 594,82
<b>INVESTISSEMENT</b>		7 549,87		7 549,87	-187,15	7 362,72
<b>TOTAUX</b>		7 867,05	0,00	7 867,05	-3 099,15	<b>4 767,90</b>
<b>RESULTATS BUDGETAIRES : exercice2 007</b>						
DEPENSES FONCTIONNEMENT						20 548,21
RECETTES FONCTIONNEMENT						17 636,21
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>-2 912,00</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						3 082,60
RECETTES D'INVESTISSEMENT						2 895,45
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>						<b>-187,15</b>

**B) L'ORIENTATION DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation 2007 présente un déficit de 2 600 € du fait de la diminution des recettes liées aux creusements de tombes et aux utilisations de la chambre funéraire.

En 2006 : 18 635 €

En 2007 : 16 380 € (diminution de 12,10 %)

Pour l'équilibre de la section d'exploitation 2008, un virement exceptionnel de la section d'investissement de 7 072 € pourrait s'avérer utile.

Il faut prévoir un rappel de frais de personnel 2007, à reverser à la commune, pour un montant de 2 724 €. (traitements d'octobre à décembre 2007 non versés à la commune)

Les autres dépenses ne subissent pas de modifications par rapport à 2007 hormis les dotations aux amortissements qui passent de 2 900 € à 3 900 €.

Pour les recettes, on pourra compter sur une somme de 7 525 € (2007 : 9 240 €) pour l'utilisation de la chambre funéraire et 5 853 € (2007 : 7 134 €) pour les creusements de tombes, soit une diminution de 18,32 % par rapport à 2007.

Dans ces hypothèses, la section d'exploitation s'équilibre à 20 450 €

## 2) L'ORIENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser 2007 :

Dépenses : 1 900 €

Recettes : 0 €

Besoin de financement : 1 900 €

Les différents investissements projetés en 2008 :

- Restes à réaliser :

\* VMC local à douche de la chambre funéraire: 160 €

\* disconnecteur pour la chambre funéraire: 585 €

\* Serrure anti-panique pour la chambre funéraire: 155 €

\* Lave-linge et sèche-linge pour la chambre funéraire : 1 000 €

- Prévus :

\* 3 chariots et 2 paires de tréteaux pour la Chamb. Fun. : 2 250 €

\* virement à la section d'exploitation : 7 072 €

Travaux plus importants à envisager :

Suite à la panne survenue lors de l'été 2007, il conviendrait d'effectuer la mise aux normes du système de refroidissement de la chambre funéraire, pour lequel une visite de conformité est en cours.

Les travaux peuvent être estimés à 15 000 €

Recettes :

\* Excédent d'investissement : 7 362 €

\* Amortissements des immobilisations : 3 860 €

**La section d'investissement pourrait donc s'équilibrer à la somme de 11 222 €.**

---

### POINT 4 – Mensualisation des subventions 2008 de l'ASBH

Suite à la demande formulée par l'ASBH le 14/12/2007, le Conseil Municipal est appelé à décider, dans l'attente du vote définitif des subventions, de verser les provisions mensuelles suivantes à l'ASBH :

Mars 2008 : 20 210 €

Avril 2008 : 20 210 €

Mai 2008 : 20 210 €

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2008, article 65738.

A l'issue de cette période, et après examen des projets soumis par l'ASBH, le montant des mensualités sera adapté en fonction du solde restant dû.

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal de verser les provisions mensuelles d'un montant de 20 210 € à l'A.S.B.H. pendant 10 mois dans l'attente du vote définitif des subventions et après examen des projets soumis par l'A.S.B.H.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**POINT 5 – Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz**

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit le règlement d'une redevance à chaque gestionnaire de voirie dont le domaine public est occupé par des ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Cette redevance est assise sur la longueur du réseau de distribution de gaz occupant le domaine public. Elle peut être fixée par délibération du Conseil Municipal dont le taux plafond est fixé par la législation à 0,035 € le mètre linéaire de canalisation.

La longueur de ce réseau est estimée par nos services à environ 27 km sur le territoire de Petite-Rosselle, soit une redevance annuelle de 945 €. Gaz de France nous communiquera la longueur exacte de réseau implanté sous le domaine public communal dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Le conseil municipal est appelé :

A fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par le réseau de distribution de gaz à hauteur de 100% du plafond de 0,035 € le mètre linéaire de canalisation.

Après discussion, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal de fixer une redevance pour occupation du domaine public communal par Gaz de France pour son réseau de distribution de gaz à hauteur de 100 % du plafond de 0,035 € le mètre linéaire de canalisation (la longueur exacte de réseau implanté nous sera communiquée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2008).

La longueur de ce réseau = 27 Km – recette estimée = 945 €

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**POINT 6 – Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal est invité à prononcer l'admission en non valeur d'un montant de 321€, représentant des sommes non recouvrées sur des factures de restauration scolaire émises au cours de l'exercice 2005.

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal d'inscrire en non-valeur un montant de 321 € représentant des sommes non recouvrées sur des factures de restauration scolaire émises au cours de l'exercice 2005.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**POINT 7 – Acquisition d'un rideau de fond de scène à l'espace la Concorde**

POINT AJOURNE.

-----

### **POINT 8 – Acceptation de sommes**

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal d'accepter les sommes suivantes :

- **897 €** des A.C.M. IART pour le règlement d'un sinistre survenu le 30 11 2007 Rue du Lieutenant NAU (dégradation d'un lampadaire suite accident de la circulation occasionné par M. MULLER Jean-Michel)

*Coût total du sinistre : 897 €*

*Taux de remboursement : 100 %*

- **378,10 €** des A.G.F. IART pour le règlement d'un sinistre survenu le 18.01.2007 à la Bibliothèque Municipale 227 Rue Principale (Dégâts à l'auvent de la bibliothèque suite tempête)

*Coût total du sinistre : 1 512,41 €*

*Franchise : 577,83 €*

*Vétusté : 756,20 € (50 %)*

*Somme déjà versée par les AGF le 29 mai 2007 : 178,38 €*

*Les 378,10 € correspondent à l'indemnité différée en valeur à neuf que la commune perçoit après l'achèvement des travaux et sur présentation des factures conformément à la clause du contrat « valeur à neuf » du contrat.*

*Taux de remboursement total: 36,79 %.*

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### **POINT 9 – Remboursement d'une franchise**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le remboursement d'une somme de 382 € à Mme Christine DIEDRICH suite au sinistre du 02 janvier 2007.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2008 article

Rappel des faits :

Le 02 janvier 2007, un arbre situé sur le domaine public communal est tombé sur le garage de Mme DIEDRICH, provoquant des dégâts sur la toiture.

Un rapport d'expertise de la société SARETEC confirme la responsabilité de la commune dans ce sinistre, le dommage étant évalué à 1 017,53 € TTC.

L'assureur de la Commune (Assurances KIEFFER) prend en charge cette somme, déduction faite d'une franchise de 382 € (soit 635,53 €, taux de remboursement 62,46 %)

Il revient donc à la commune de régler directement à Mme DIEDRICH le montant de la franchise soit 382 € (37,54 %).

**Adopté à l'unanimité.**

-----

### **POINT 10 – Modification du tableau des emplois communaux**

Après discussion, et sur avis favorable du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, la commission propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois communaux, à savoir :

- suppression d'un poste de technicien supérieur
- création d'un poste de technicien supérieur principal ( suite à un avancement de grade)
- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (31/35ème)

- création d'un poste d'Adjoint technique à temps non-complet (30/35ème) (suite à la demande d'un agent)
- suppression d'un poste d'ATSEM à temps non-complet (27/35ème)
- création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet (25/35ème) (suite à la demande d'un agent).

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**POINT 11 – Avance sur la subvention annuelle allouée au CCAS**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une avance de 5 000€ sur la subvention annuelle du CCAS pour 2008.

Cette avance permettra, dans l'attente du vote de la subvention annuelle définitive, d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour régler les dépenses courantes du CCAS.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**REGIE FUNERAIRE**

**POINT 12 – Modification du règlement intérieur de la Chambre Funéraire.**

Suite au passage, dans les locaux de la Régie Municipale de Service Funéraire, d'un agent de l'APAVE, en vue de la délivrance d'un rapport de vérification de la conformité de notre Chambre Funéraire, il conviendrait de revoir le règlement intérieur afin d'y adjoindre un article (selon prescription du décret 99-662 du 28 juillet 1999)

Les thanatopracteurs qui procèdent à des soins de conservation au sein des chambres funéraires doivent recueillir les déchets issus de ces activités et procéder à leur élimination conformément aux dispositions du décret n° 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités des soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques et modifiant le code de la santé publique.

Il conviendra de rajouter à l'article premier une mention relative au renouvellement de l'habilitation (n°02-57-50) en date du 24 mai 2002.

Tous les autres articles dudit règlement en date du 04/11/1996 restent inchangés.

**Proposition du Conseil d'Exploitation**

Refonte du Règlement pour y adjoindre l'article proposé.

**Adopté à l'unanimité.**

Le conseiller Monsieur **WALLE** Léon souhaite savoir ce qui est fait des déchets et s'il existe un contrôle.

Le conseiller Monsieur **LAVALL** Christian lui répond que c'est au thanatopracteur de s'en charger.

-----

**AFFAIRES SCOLAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE**

**POINT 13 – Demande de prise en charge de frais dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé**

Suite à la demande d'une famille qui souhaite inscrire son enfant atteint d'allergie alimentaire (arachide et fruits à coque) à la restauration scolaire, de manière occasionnelle, en raison de leurs activités professionnelles, un surcoût pour la confection des repas est à prendre en compte.

L'enfant bénéficie d'un protocole d'accueil individualisé au sein de l'établissement scolaire (trousse de premier secours et soin à prodiguer en cas de réaction allergique).

Lors d'une réunion avec les parents, notre prestataire de service et le médecin scolaire, deux solutions ont été proposées à la famille :

- la préparation d'un panier repas par les parents ;
- la fourniture par le prestataire d'un panier repas, spécialisé conçu dans le cadre d'un PAI au prix de 14,80 € par repas.

La première proposition ne convient pas à la famille, car l'acheminement du repas au Centre d'Aide par le Travail, pose problème.

La famille sollicite la municipalité pour une participation financière au surcoût lié à la confection des repas. Il est à noter que le prix du repas occasionnel facturé à la famille est de 3.50€. Le prix facturé à la ville est de 4.28 €, qui prend également en charge les frais de transport et de surveillance.

La commission propose au conseil municipal de ne pas prendre en charge une participation complémentaire dans le cadre d'un P.A.I..

**Adopté à l'unanimité moins une abstention.**

-----

**POINT 14 – Subvention à l'ASBH pour la création d'un livre**

Au même titre que l'ensemble des communes ayant été liées au monde minier, le Sous-Préfet de Forbach sollicite la Commune de Petite-Rosselle pour une souscription à la création d'un ouvrage sur la thématique des mineurs maghrébins. Cet ouvrage, à paraître en 2009, est en cours de réalisation à la demande de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Acsé) qui gère les crédits octroyés par l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville. Ce projet vise à favoriser l'intégration et à lutter contre les discriminations en mettant en exergue l'implication de la population immigrée ou issue de l'immigration dans la vie sociale et économique du Bassin Houiller. Le support administratif de ce projet est l'ASBH. Le prix de vente unitaire est fixé à 25 euros.

**Proposition de la commission :**

La commission Scolaire et Politique de la Ville propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 250 euros à l'ASBH pour la future acquisition de 10 livres.

**Adopté à l'unanimité.**

Le conseiller Monsieur **LAVALL** Christian fait remarquer que l'on verse déjà de grosses subventions à l'ASBH et demande s'il n'est pas possible d'inclure ces 250 € dans les subventions versées.

L'Adjoint au Maire Monsieur **REMIGY** Gabriel lui répond que les subventions versées sont toutes précisément affectées, sans possibilité d'y inclure des montants supplémentaires non prévus.

-----

**PATRIMOINE COMMUNAL**

**POINT 15 – ELYO - Avenant n° 4, chauffage bâtiment 109 rue Gal de Gaulle**

Il y a lieu de passer un 4<sup>ème</sup> avenant au contrat d'exploitation ELYO pour l'école maternelle Urselsbach, sise 109 rue Gal de Gaulle. Le présent avenant a pour objet de définir les modalités de prise en compte du passage au gaz naturel de la chaufferie de l'école maternelle Urselsbach.

Conditions financières

En contrepartie des prestations effectuées par ELYO, la commune acquittera le montant des redevances suivantes :

- au titre de la prestation de fourniture de combustible de chauffage, une redevance P1 annuelle forfaitaire, valeur au 01/09/2007, révisable de :  
**P1 = 4 950,00 € HT**

La révision du prix de l'énergie sera indexée sur l'évolution de la tarification du contrat GDF en vigueur.

- au titre des prestations d'entretien et de dépannage, une redevance P2 annuelle forfaitaire, valeur contrat de base, révisable de :  
**P2 = 1 920,00 € HT**

- au titre de la garantie totale, une redevance P3 annuelle forfaitaire, valeur contrat de base, révisable de :

**P3 = 910,00 € HT**

La commission propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à intervenir.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**POINT 16 - Pont de Rosselmont – assistance MO**

Suite au diagnostic réalisé par le CETE (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipeement), relatif à l'état du pont de Rosselmont, une convention financière quadripartite (ville de Pte-Rosselle, ville de Forbach, Syndicat Mixte du Musée de la Mine et Communauté d'Agglomération de Forbach) a été établie. Cette convention définit le Maître d'Ouvrage (ville de Pte-Rosselle) qui engagera les travaux d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du passage supérieur de Rosselmont.

- Expertise : CETE 5 539,00 € HT ( 6.624,64 € TTC)
- Mission d'assistance DDE Moselle 12 942.50 € HT (15.479,23 € TTC)

Chaque signataire prendra en charge le quart du total HT.

La commission est appelée à donner son avis quant à la signature de cette convention.

Proposition de la commission

La commission donne un avis favorable quant à la signature de cette convention.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**POINT 17 – Réfection de toitures**

**a)– Eglise Saint-Théodore**

Suite à des infiltrations d'eau au niveau de la toiture de l'église Saint Théodore côté presbytère, des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées pour la réfection.

A ce jour, 2 entreprises ont répondu :

- EISENBARTH 6 501.98 € TTC (voir devis)
- ANDRE 1 645,49 € TTC (voir devis)

Ces deux propositions diffèrent quant à la technique utilisée : La Sté Eisenbarth propose un travail de fond, comprenant le remplacement du support de couvertines, alors que la Sté André propose une réparation sur l'existant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier les travaux précités à la société Eisenbarth au prix indiqué. Le crédit nécessaire sera à prévoir au budget primitif 2008, article 2313.

-----

**b)– Bâtiment du stade Wendel**

D'importantes infiltrations d'eau au niveau de la toiture du bâtiment du stade nous sont signalées. Les devis suivants nous ont été transmis par diverses entreprises, à savoir :

- EISENBARTH 16 985,88 € TTC

- Et. ANDRE 31 726,72 € TTC
- ETANCHE EST 29 992,03 € TTC

#### Proposition de la commission

La commission demande qu'un traitement rapide soit apporté à ce dossier. D'autres entreprises ont été sollicitées pour lesquelles les offres ne nous sont pas encore parvenues. Dossier en cours d'instruction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de passer un marché à procédure adaptée.
- De solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce dossier.

### **URBANISME**

#### **POINT 18 - Adhésion de la commune de Saint-Avoid au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle**

Par courrier du 5 février écoulé, le SIEAR a décidé d'accepter l'adhésion de la Commune de Saint-Avoid au Syndicat, dont il est proposé d'étendre le périmètre.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-18, cette adhésion est subordonnée à l'accord du Syndicat et à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Avis favorable de la commission.

#### **Adopté à l'unanimité.**

#### **POINT 19 – Mise en place d'un regard de mesure**

Par courrier du 24 janvier 2008 le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM), reprenant des droits et obligations de Charbonnages de France, nous informe, que dans le cadre de l'arrêt des exhaures minières, il y a lieu d'ajouter un point de contrôle en surface.

Une première autorisation avait été accordée le 10 octobre 2007, dans l'impasse rue Vieille Verrerie. L'emplacement proposé pour ce second point de contrôle se situe au niveau du 2 rue Beau Site, sur le trottoir.

La commission émet un avis favorable pour cette autorisation.

#### **Adopté à l'unanimité.**

### ASSAINISSEMENT

#### **POINT 20 – Réhabilitation du réseau du secteur « Mairie, rue Mal Foch, Marxbach » – avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.**

Vu le marché du 13 mars 2004 passé avec le groupement Logo B et Sogreah ayant pour objet la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des secteurs Mairie Eglise, Maréchal Foch et Marxbach.

Considérant l'avenant de 20.980,82 € HT (25.093,06 € TTC) en date du 18/12/2007 concernant des travaux supplémentaires sur le marché du secteur Foch,

Considérant les adaptations réalisées l'Avant Projet (AVP) et le Plan de Recollement des Ouvrages (PRO), pour tenir compte des nouvelles contraintes, telles que décrites à l'article 3 de l'avenant ci-annexé, et d'un coût total de 45.000 € HT (53.820,00 € TTC),

Vu l'actualisation de prix des travaux prévue au marché initial de maîtrise d'œuvre (indice TP01) s'élevant à 62.572,63 € HT (74.836,87 € TTC), et dont le détail figure à l'article 3 de l'avenant ci-annexé,

Il en résulte un nouveau montant de base de rémunération du maître d'œuvre ainsi fixé :

Marché initial du 13/03/2004 :	644.370,00 € HT	(770.666,52 € TTC)
Avenant du 18/12/2007 :	20.980,82 € HT	( 25.093,06 € TTC)
Adaptations AVP -->PRO :	45.000,00 € HT	( 53820,00 € TTC)
Actualisations de prix :	62.572,63 € HT	( 74.836,87 € TTC)
<b>TOTAL :</b>	<b>772.923,45 € HT</b>	<b>(924.416,45 € TTC)</b>

Le taux de rémunération de 8% conduit à un marché total de maîtrise d'œuvre de 61.833,88 € HT (73.953,22 € TTC), se décomposant ainsi :

Montant du marché initial :	51.549,60 € H.T.	(61.653,32 € TTC)
Avenant au Marché :	10.284,28 € H.T.	(12.300,00 € TTC)

**Nouveau montant du marché: 61.833,88€ H.T. (73.953,22 € TTC)**

Crédit à prévoir au budget primitif 2008 d'assainissement, article 2315-101.

Proposition de la commission

La commission émet un avis favorable pour la signature de cet avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**CULTURE ET FETES**

**POINT 21 - Fêtes du premier semestre 2008**

Le conseil municipal est appelé à décider l'organisation des différentes fêtes du 1<sup>er</sup> semestre à savoir :

- a. Souvenir des Déportés – dimanche 27 avril 2008 : 250 €
- b. Armistice de 1945 – jeudi 8 mai 2008 : 250 €
- c. Fête de l'Europe – vendredi 9 mai 2008 : 950 €
- d. Appel historique du Général de Gaulle – mercredi 18 juin 2008 : 60 €

Crédits à prévoir au budget primitif 2008 article 6232.

Proposition de la commission :

La commission « Fêtes et Culture » donne un avis favorable

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**POINT 22 - Bibliothèque Municipale – Animations**

**a)– Printemps de Poètes**

A l'occasion de la dixième édition du « Printemps des poètes » qui se déroulera du 3 au 16 mars 2008 », Mme Adam, Responsable de la bibliothèque, propose d'accueillir, le 14 mars 2008 à la bibliothèque Patrick Berger conteur professionnel depuis 1991. Il vient de Laxou et présentera une lecture poétique intitulée « Ouistiti fait de la poésie ». Il propose de lire quelques poèmes, puis invitera le public à participer grâce à quelques devinettes, comptines et chansonnettes.

Ce spectacle s'adresse aux élèves de CE1 et deux séances de 40 minutes chacune sont prévues.

Coût de l'animation :

- 452 Euros dont un versement sera réglé à l'ordre du GUSO (charges sociales et patronales) et un autre versement sera réglé à l'intervenant (cachet, transport)
- éventuellement des frais de la SACEM
- La prise en charge de 2 repas au prix unitaire de 8 € pris à l'ESAT
- L'acceptation d'un reversement d'1,50 € par élève par la coopérative scolaire.
- Prise en charge des frais de transport pour l'école Jacques Yves Cousteau soit 70 €
- Une demande de subvention auprès du Conseil Général est en cours.

Crédits à prévoir au budget primitif 2008, article 6232.

La commission culture donne un avis favorable pour l'organisation du projet d'animation « Le Printemps des Poètes »

Adopté à l'unanimité.

-----  
**b)– Les Insolivres**

Dans le cadre du nouveau schéma départemental de la lecture publique mis en place par le Conseil Général de la Moselle, un nouvel événement départemental est proposé : « Les Insolivres », axé sur la jeunesse. Les bibliothécaires participant à la manifestation ont pour objectif de mettre en valeur le livre, de promouvoir la bibliothèque en proposant un programme d'animations dans les lieux insolites. Cette manifestation doit se dérouler entre le 1er et le 15 juin 2008. A cette occasion, Mme Adam, responsable de la bibliothèque propose le 3 juin 2008 :

- une **animation à la halte-garderie de Petite-Rosselle** afin de sensibiliser les tous petits et surtout leurs parents. Ils seront invités à découvrir une conteuse, Chantal Kahl, qui proposera une demi-heure de comptines, jeux de doigts et berceuses... Une malle de livres, que les parents pourront emprunter, sera mise à disposition dans la halte-garderie. L'après-midi, la même conteuse interviendra pour une **promenade contée** dans la forêt jouxtant la bibliothèque. Un petit parcours dans la forêt, ponctué de trois arrêts de 15 minutes pendant lesquels la conteuse racontera des histoires « histoires de mon jardin », sera proposé à une école Maternelle. En cas de mauvais temps l'animation se déroulera dans la bibliothèque.

- Dans la même semaine, toujours pour la promotion de la lecture, Mme Adam, propose de mettre une malle de livres dans les salles d'attente des médecins de la commune.

Coût de l'animation :

- 330 € + frais de déplacement depuis Laxou (0,40 €km) soit un coût total de 412 €
  - La prise en charge de 2 repas au prix unitaire de 8 € pris à l'ESAT
  - L'acceptation d'un reversement d'1,50 € par élève par la coopérative scolaire pour « la promenade contée ».
- Une demande de subvention auprès du Conseil Général est en cours.  
Crédit à prévoir au budget primitif 2008, article 6232.

Proposition de la commission :

Avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

-----  
**c)– Lire en Fête**

Cette année l'opération nationale « Lire en Fête » initiée par le Ministère de la Culture se déroulera les 19, 20 et 21 octobre 2008. Mme Adam, propose d'accueillir Yapi Innocent, un conteur originaire d'Abidjan en Côte d'Ivoire qui vit depuis plus de 15 ans à Strasbourg et son collègue musicien Joro Raharinjanahary. Ce spectacle prévu le 10 octobre 2008, d'une durée de 50 minutes, s'adresse aux élèves des classes de CM1.

Coût de l'animation :

- Devis de 926,50 € dont :
  - 800 € représentant les coûts de l'animation
  - 126,50 € représentant les frais de déplacement aller-retour Strasbourg
  - 1 repas pour 3 personnes au prix unitaire de 8 € à l'ESAT
  - la prise en charge des frais de transport pour l'école Jacques Yves Cousteau, soit 70 €
  - l'acceptation d'un reversement d'1,50 € par élève par la coopérative scolaire.
- Une demande de subvention auprès du Conseil Général est en cours.

Crédit à prévoir au budget primitif 2008, article 6232.

La commission culture donne un avis favorable pour l'organisation du projet d'animation « Lire en Fête ».

Adopté à l'unanimité.

-----

**POINT 23 - Demandes de subventions OMSC**

L'OMSC sollicite l'attribution des subventions suivantes :

- 2913,33 € pour l'organisation du Dorffest 2007
- 3308,95 € pour les dépenses culturelles de la Fête de la Musique 2007
- 320,20 € pour solder les dépenses liées aux Contes de Noël 2007
- 56,31 € complémentaires au titre de la Nuit des Sorcières 2007
- 1555,40 € pour l'organisation du Marché de Noël 2007.

Crédit à prévoir au budget primitif 2008, article 65738.

Avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité.

-----

**POINT 24 - Cadeau de fin de cycle scolaire.**

Chaque année, la Municipalité offre un dictionnaire ou un atlas aux élèves quittant le primaire.

Des devis ont été demandés auprès de la société Libralfa qui nous a fourni l'an passé, et auprès de la Librairie FORUM.

	<b>Société Libralfa</b>	<b>Librairie FORUM</b>
<b>Dictionnaire Hachette</b>	18,10 €	19.90 €
<b>Atlas du Monde</b>	13,65 €	20 €
<b>Atlas des Collèges</b>	15,50 €	/
<b>Coffret Dictionnaire + petit Atlas</b>	22,30 €	/
<b>Atlas du Monde Usborn</b>	10,95 €	

Proposition de la commission :

La commission propose de se fournir auprès de la société Libralfa en laissant le choix aux élèves entre le dictionnaire Hachette à 18,10 € et l'Atlas Hachette à 13,65 €.

Crédit à prévoir au budget primitif 2008, article 6232.

Adopté à l'unanimité.

**POINT 25 - Divers**

Le conseiller M. **CASPAR** Gilbert informe les conseillers que suite aux travaux d'abaissement des bordures à l'intersection des rues Gal de Gaulle et du lotissement A. Ruby, le caniveau recueillant les eaux de pluie a été enlevé. De ce fait, il y a risque de débordement et de stagnation d'eau en cas de forte pluie, dans la rue Gal de Gaulle. Il s'agit là sans doute d'un oubli de la société chargée des travaux.

Monsieur Roger **WALSTER**, Maire remercie les conseillers en soulignant que sa coopération va s'achever.

Le Directeur Général des Services :

Petite-Rosselle, le 27 février 2008  
Le Maire :